

**NOTE DE SERVICE**

N° 5

2009-2010



Circonscription de Bergerac EST



**SOMMAIRE :**

**Journée de solidarité  
en faveur de l'autonomie des personnes  
âgées et des personnes handicapées**

1. Note de service départementale
2. Circonscription : avenant pédagogique au projet d'école
3. Fiche enquête

**1. Note de service départementale :**

Comme l'an dernier, le lundi de Pentecôte (24 mai 2010) sera chômé pour les élèves mais travaillé par les salariés dans le cadre de la journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans le premier degré, aux termes de la note de service n°2005-182 du 07 novembre 2005, il appartient à l'Inspecteur de l'Education nationale de déterminer la date de cette journée (le cas échéant fractionnée en deux demi-journées), après consultation du conseil des maîtres. A défaut de consensus dans l'équipe, la journée de solidarité sera consacrée à des groupes de travail, notamment autour du projet d'école, le **lundi 24 mai 2010**.

**Organisation :**

Il peut s'agir d'un mercredi toute la journée, hors temps scolaire et hors temps de concertation, ou de  $\frac{1}{2}$  journées (mercredi matin et/ou après-midi) hors temps de concertation.

**Les thèmes de travail (liste non exhaustive) :**

préparation du projet d'école, préparation de la rentrée (aide personnalisée, accompagnement éducatif, réunion d'harmonisation à l'entrée en 6ème ...)

**N.B :** *les travaux relatifs à l'harmonisation à l'entrée en 6ème pourront être menés à hauteur de 3h maximum*

## 2. Circonscription de Bergerac-Est : avenant pédagogique 2010-2011

Une part des heures dégagées, (ou leur totalité), pourrait être consacrée à l'élaboration de la partie pédagogique de l'avenant 2010-2011 du Projet d'école :

- Analyse des résultats de l'école aux évaluations nationales.
- A partir de cette analyse, choix d'un sujet de travail ciblant précisément un domaine (exemples : l'orthographe, la construction du nombre...), et qui soit compatible avec les axes prioritaires du Projet d'école en cours.
- Définition d'objectifs à atteindre, dans ce domaine, en fin d'année scolaire 2010-2011.
- Rédaction de l'avenant (constat, objectifs, actions, évaluation prévue).

Si le programme de formation 2010-2011 le permet, **six heures d'animation pédagogique seront consacrées, par école, à la formation des enseignants (aspects didactiques et pédagogiques) et à l'élaboration de progressions, dans le domaine retenu.**

Remarques :

- l'avenant peut concerner une école, un groupe d'écoles (maternelle et élémentaire), les écoles d'un secteur... selon les problématiques retenues,
- le choix du sujet de travail sera négocié avec l'IEN, en fonction des indicateurs de circonscription et des possibilités de formation,
- Les objectifs de l'avenant, la définition d'actions, pourront être précisés ultérieurement en fonction des résultats des élèves aux évaluations nationales de fin de GS et de fin de CE1.
- un domaine transversal peut également être retenu (exemple : prendre en compte la diversité des élèves), en fonction des indicateurs de chaque école.

Une prochaine note de service sera consacrée à l'analyse des résultats de la circonscription aux évaluations nationales de CM2.

## 3. Fiche enquête

La fiche enquête, en annexe, sera renvoyée à l'IEN pour le 2 avril 2010.

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Gérard MAURICE